



Vente de bois aux particuliers

Vente par **cession de gré à gré, sous plis cachetés, au plus offrant**, de **10 lots** de bois à l'unité de produit en bloc (sans garantie de qualité ni de quantité).

L'enveloppe sera déposée en Mairie au plus tard

le Vendredi 14 août à 18h30

et portera la mention « **Vente de Bois** ». A l'intérieur, la soumission devra comporter le **NOM, la référence et le PRIX du lot, une signature**.

Nota : Pas plus de **deux soumissions** par personne dans un premier temps.

Ouverture des plis **le même jour** par les membres de la commission des bois.

Conditions particulières : Port des équipements de sécurité obligatoire, attestation d'assurance responsabilité civile à présenter, délai d'exploitation (façonnage et vidange) fixé au moment de la signature du permis d'exploiter.

LE MAIRE

LISTE DES LOTS DE BOIS

- LOTA** : 3 st. Parcelle 31 « Le Tremblois » 1 charme sur pied (sera abattu)
1 houppier de frêne (à sortir du fossé périmètre)
- LOT B** : 2,5 st. Parcelle 29 « place à bois » 1 acacia sur pied
1 frêne abattu (petite grume)
- LOT C** : 2,5 st. Parcelle 29 « le long du chemin » 3 petites billes de frênes
- LOT D** : 2 st. Parcelle 6 « près ndu village » 1 bille de frêne
- LOT E** : 4 st. Parcelle 11 « la croix de l'avion » 4 houppiers de frênes
- LOT F** : 4 st. Parcelle 12 « le long du chemin » divers houppiers de frênes (plus 1 arbre)
- LOT G** : 3 st. Parcelle 12 « le long du chemin » divers houppiers de frênes
- LOT H** : 4 st. Parcelle 12 « le long du chemin » divers houppiers de frênes
- LOT J** : 6 st. « tourelle du château » acacias abattus (sans branchages)
- LOT K** : 4 st. « tourelle du château » acacias abattus (sans branchages)
- 

-  Voies non accessibles aux engins d'exploitation = sentiers
-  Place de dépôt
-  Places de dépôt et de retournement
-  Abri de chasse
- Infrastructure en projet**
-  Route forestière à entretenir
-  Route forestière à créer
-  Place de dépôt et de retournement à créer

